Notre référence : 2111 218

Le 6 décembre 2021

OBJET: Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1)

Madame,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 9 novembre 2021, formulée comme suit :

## « Tout rapport d'enquête concernant un crime commis dans l'un des pensionnats suivants :

- Pensionnat de La Tuque (ouvert de 1963 à 1978)
- Pensionnat d'Amos, ou école \$t-Marc-de-Figuery (ouvert de 1955 à 1973)
- Pensionnat de Sept-Îles (ouvert de 1952 à 1971)
- Pensionnat de Pointe-Bleue (ouvert de 1960 à 1991)
- Pensionnat catholique de Fort George (ouvert de 1937 à 1981)
- Pensionnat anglican de Fort George (ouvert de 1933 à 1975)
- Foyer fédéral de Mistassini (ouvert de 1971 à 1978)
- Foyer fédéral de Poste-de-la-Baleine (ouvert de 1960 à 1970)
- Foyer fédéral de George River (ouvert de 1959 à 1960)
- Foyer fédéral de Fort George (ouvert de 1975 à 1978)
- Foyer fédéral de Payne Bay (ouvert de 1960 à 1962)
- Foyer fédéral de Port Harrison (ouvert de 1960 à 1971) »

Au terme des recherches effectuées, nous n'avons pas repéré de document relatif à votre demande (article 1 de la Loi sur l'accès).

Vous trouverez, ci-joint, l'article de loi et l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la Loi sur l'accès.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

## ORIGINAL SIGNÉ

Annie Pham Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels